

ENTRETIEN AVEC LA PRESSE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À LA MAIRIE DE MONTMÉLIAN, À L'OCCASION DE SON VOYAGE EN SAVOIE, JEUDI 6 SEPTEMBRE 1984.

6 SEPTEMBER 1984 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs,

- Je vais donc passer cette journée en Savoie, d'abord à Montmélian ensuite à Chambéry. Peut-être avez-vous des questions à me poser à ce sujet. Nous n'avons pas beaucoup de temps, il ne s'agit pas d'une conférence de presse, vingt minutes, environ. On va donc simplifier les choses, mais c'est à vous de le faire. Si trois questions d'actualité vous paraissent utiles, faites-le, on ne pourra pas aller au-delà, et vous m'en excuserez certainement.

- QUESTION.- Le Maroc, le référendum et la prestation du Premier ministre.

- A propos du Maroc, je voulais vous demander, on a beaucoup parlé à propos de ce voyage de diplomatie secrète, comment ce voyage s'inscrit-il dans le -cadre de la diplomatie française en Afrique du Nord et est-ce qu'on peut en attendre des retombées concrètes notamment concernant le Tchad ?

- LE PRESIDENT.- Enfin, où y a-t-il diplomatie secrète quand les bases et les principes de notre politique extérieure ont été dix fois, vingt fois répétés publiquement. Il y aurait diplomatie secrète si le gouvernement changeait de politique étrangère de la France sans en informer l'opinion, mais il n'en est rien, à l'évidence.

- Les rencontres que j'ai avec les Chefs d'Etat d'Afrique du Nord et plus largement du Maghreb, quelle que soit la -nature de ces rencontres, ont toujours pour objet l'équilibre et la paix dans cette partie du monde et aussi d'y servir les intérêts de la France. Comment peut-on penser que ces principes de paix et d'équilibre, tels que je les ai déjà exprimés, aient été changés ? Prenons l'exemple du Tchad, le Premier ministre `Laurent Fabius` s'est exprimé là-dessus. Qu'a-t-il dit ? Bien entendu, ce que je pense aussi. Nous sommes allés dans ce pays à la demande du gouvernement reconnu pour assurer la souveraineté, indépendance et l'intégrité du Tchad, menacées par la présence d'une armée étrangère. Que toute armée étrangère au Tchad s'en aille, je l'ai cent fois répété, ils s'en vont, nous partons. Les problèmes intérieurs du Tchad ne sont pas notre affaire, mais celle des Tchadiens et s'ils ont besoin d'arbitrage, ils s'adressent à l'OUA, l'Organisation de l'Unité Africaine, c'est ainsi. Vous savez, c'est vite dit, ce n'est pas facile à faire. C'est très simple. Qu'ai-je besoin d'aller chercher ici ou là la contribution de tel ou tel pays pour une définition aussi simple qui ne sera pas modifiée. C'est pourquoi ce que je vous ai dit à l'instant sur la -nature de mes conversations avec les chefs d'Etat d'Afrique du Nord s'appliquait très exactement au récent accord maroco - libyen et aux effets possibles qu'il comporte. A cet égard, rien de nouveau. La politique de la France est claire et elle continue. Je sais que s'ajoutaient les problèmes touchant au droits de l'homme. Vous connaissez ma position, là comme ailleurs elle est la même. \

LE PRESIDENT.- Vous m'avez parlé d'autre chose.

- QUESTION.- Le référendum, monsieur le Président.

- LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que vous voulez savoir sur le référendum ?

- QUESTION - (Inaudible)

- LE PRESIDENT - Il me semble me souvenir - je suis peut-être le seul dans ce cas - que le Sénat a demandé un référendum sur une liberté publique : la liberté de l'enseignement. Or, un référendum de ce type n'est possible que si l'on réforme la Constitution, laquelle ne prévoit pas de référendum sur ce problème, mais seulement sur l'organisation des pouvoirs publics et sur les traités internationaux. Alors, je demande un référendum pour réformer la Constitution afin de pouvoir saisir les Français de toutes questions touchant aux libertés publiques, y compris celle-là, bien entendu et le Sénat le refuse. Il en a le droit. On ne dira pas qu'il est extrêmement logique et cohérent. Mais ça, c'est son affaire.

- Le fond du problème, ce sont les libertés. Aucune précaution n'est de trop dans ce domaine, mais ce qui est curieux c'est qu'on a pu un moment prétendre que par ce biais de la réforme de la Constitution, le chef de l'Etat pourrait chercher à accroître ses pouvoirs, alors que par le biais de l'article XI - n'entrons pas dans les détails juridiques - on me demandait de prendre ces pouvoirs moi-même sans consulter personne. La suite n'est pas du tout que tout référendum soit impossible puisqu'il reste les

deux secteurs, notamment l'organisation des pouvoirs publics prévue par le texte adopté par le peuple français. Eh bien, j'aviserai selon les circonstances et, si l'occasion se présente - je n'irai pas la chercher d'une façon artificielle - je ne laisserai pas tomber ce droit en désuétude.\

QUESTION.- Monsieur le Président, on a vu hier la première prestation publique du Premier ministre, M. Fabius. Si on fait un bilan rapide : plus de loi Savary, plus de référendum, plus de loi sur la presse (inaudible)...Hier le Premier ministre a dit : "lui" jolie phrase familière, "lui c'est lui" et "moi c'est moi". Est-ce que cela veut dire que désormais, le Premier ministre tire un trait sur tout ce qui avait été proposé, ce que vous aviez proposé ou laissez proposer ?

- LE PRESIDENT.- N'attendez pas de moi que je fasse le commentaire des propos du Premier ministre. Je dirais seulement, c'était très intéressant et cela s'inscrit dans la ligne politique que j'applique depuis maintenant trois années et même un peu plus. La façon d'approcher les problèmes concerne l'exécutif et j'ai avec M. Fabius, comme hier avec M. Mauroy, les relations confiantes qui me permettent d'assurer ma tâche dans les meilleures conditions.\